
Relevé de l'atelier « Bien concevoir »

Les freins

La culture du risque sismique reste peu développée dans la région, car l'occurrence de cet aléa reste faible et les modifications réglementaires de la prise en compte de ce risque restent relativement récentes (2011). Cette méconnaissance peut aussi bien concerner des maîtres d'ouvrages, des maîtres d'œuvre que des entreprises.

Le non-respect des règles parasismiques qui découle de cette méconnaissance apparaît à la fois involontaire ou volontaire. Le non-respect de ces règles pour diminuer les coûts apparaît comme une distorsion de la concurrence. La pertinence d'augmenter le contrôle ou de mettre en place un système de qualification / labellisation, a suscité un débat qui implique en contre-partie une augmentation du coût du bâti mais aussi une interrogation sur la désresponsabilisation des professionnels que cela impliquerait.

Par ailleurs, cet arsenal réglementaire relève d'une décision nationale pour laquelle nous ne sommes pas décisionnaires au niveau régional. La remontée de cette réflexion locale au niveau du ministère de la transition écologique et solidaire sera néanmoins réalisée.

Les leviers locaux

Nos marges de manœuvre portent plutôt sur l'information et la formation.

- Les **maîtres d'ouvrages**, les plus structurés disposent de la connaissance réglementaire nécessaire pour respecter les textes (mouva publique et bailleurs sociaux privés). Les « petits » maîtres d'ouvrages privés méconnaissent souvent ce risque. Il s'agit donc de trouver les vecteurs les plus appropriés pour qu'ils en connaissent l'existence et qu'ils exigent de leurs « constructeurs » son entière prise en compte. Par ailleurs, disposer d'une étude de sol adaptée pour le dimensionnement parasismique paraît indispensable.
- Les **maîtres d'œuvre** et plus particulièrement ceux qui ne disposent pas de bureau d'études intégrés doivent s'en rapprocher très tôt dans la conception afin d'appréhender l'impact de certains partis architecturaux sur le coût du bâti.
- Pour les **entreprises**, une formation se met en place au niveau national dans les CFA, ce qui permet de répondre au besoin de formation initiale. Pour la formation continue, la simple organisation de sessions de formations risque de ne pas atteindre la cible. Aussi est-il nécessaire de voir comment organiser des formations courtes au plus proche du terrain, voire en situation sur les chantiers.

Message à faire passer à l'atelier « Bien réaliser »

Développer le niveau de qualification afin de bien mettre en œuvre les prescriptions des concepteurs et les préconisations réglementaires.